

PRÉSENTATION AU COMITÉ SPÉCIAL SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

De Philip Symons

Introduction

Le premier ministre Trudeau a fait la promesse électorale que l'élection fédérale de 2015 serait la dernière qui utiliserait le scrutin uninominal majoritaire à un tour (SUMT). Je le félicite de cette promesse et espère que le Comité spécial sur la réforme électorale recommande une forme de représentation proportionnelle.

Modes de scrutin

Il existe plusieurs formes de représentation proportionnelle (RP), dont trois conviennent au Canada, satisfont aux conditions du Comité et sont actuellement l'objet de discussions :

- Le vote unique transférable (VUT);
- La représentation proportionnelle mixte (RPM);
- La représentation proportionnelle rurale-urbaine (RPRU).

Chacun de ces modes peut prendre des formes légèrement différentes. Certaines formes permettent aux politiciens de donner aux partis politiques des pouvoirs supplémentaires par rapport aux électeurs. Par exemple, les partis pourraient présenter dans le cadre d'une RPM une liste fermée leur permettant de choisir l'ordre dans lequel les membres de leur parti seront élus dans la liste de sièges « complémentaires » utilisée pour obtenir une représentation proportionnelle. Pour cette raison, l'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique a recommandé le VUT plutôt que la RPM.

Toutefois, aucun mode de scrutin n'est parfait. Chacun peut avoir un avantage ou un inconvénient que ne comportent pas les autres. La RPRU est un compromis entre le VUT et la RPM, de telle sorte que certains partis politiques et leurs membres peuvent considérer ce mode comme plus acceptable que les autres modes. J'accepterai le mode recommandé par le Comité, quel qu'il soit.

N.B. Le vote préférentiel ou scrutin à classement, antérieurement privilégié par le Parti libéral, ne donne pas *en soi* une représentation proportionnelle. De fait, ce mode est pire que le SUMT. Toutefois, il peut faire partie intégrante de l'un des modes de RP ci-dessus.

Avantages de la RP

- Le vote de chaque personne compte. Une personne qui vit dans une circonscription jugée « sans risque » par un parti pour lequel la personne en question n'envisage pas de voter n'a pas à avoir l'impression que voter est une perte de temps.
- Les gouvernements minoritaires, plus courants avec la RP qu'avec un SUMT, sont à peu près aussi stables que des gouvernements majoritaires, sauf dans les quelques pays toujours cités par ceux qui veulent maintenir le système actuel.
- Les revirements politiques sont moins violents avec la RP qu'avec le SUMT, parce que le parti au pouvoir doit souvent faire des compromis avec les partis d'opposition pour qu'une politique soit acceptée. Lors de l'élection suivante, si un parti d'opposition gagne les élections, il trouve en place une politique qu'il a

appuyée. Il y aurait des conséquences négatives s'il essayait alors d'y apporter des modifications importantes.

Référendum

Un référendum devrait être organisé *après* que le nouveau système électoral a été utilisé au moins à une élection, de préférence à deux élections. L'ignorance du public, et de certains politiciens, à l'égard des systèmes électoraux est abyssale, et le public peut se laisser influencé par les exagérations et les mensonges formulés par des personnes ou des partis opposés à la RP.

Nous l'avons vu en Colombie-Britannique où les gens, qui avaient été assez bien informés du travail de l'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique, ont voté à près de 59 % pour le VUT lors du premier référendum. Toutefois, le vote n'est pas passé parce que les libéraux de la Colombie-Britannique, qui ne voulaient pas de changement, avaient fixé le seuil à 60 %. Lors du deuxième référendum, comme les partis opposés au VUT (le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique [NPD] de la Colombie-Britannique) ont eu le temps de répandre la peur et les mensonges, et de créer des mythes, le référendum a échoué lamentablement.

Dans de telles conditions, la tenue de référendums est un exercice vain et non démocratique. Si un parti veut favoriser le SUMT avant que la RP ait été mise à l'essai, il n'a qu'à faire comme le Parti libéral et le NPD de la Colombie-Britannique. Si le Parti libéral du Canada ne veut pas remplacer le SUMT (maintenant que ce mode de scrutin lui a donné une fausse majorité), il pourrait soutenir la tenue d'un référendum avant l'essai de la RP. Si, pour les raisons déjà mentionnées, ce référendum est un échec, les Libéraux pourront alors dire que, puisque les gens n'ont pas voulu changer de mode de scrutin, ils ne sont pas obligés de respecter leur promesse. Peut-on affirmer qu'il s'agit de démocratie?

Notes biographiques de l'auteur : Je suis un scientifique du domaine des pêcheries à la retraite. La démocratie et les systèmes électoraux sont des sujets qui m'intéressent depuis plus de 20 ans.